

Enseignants mis sous pression : on a atteint la limite !

L'adoption par le Grand-Conseil de la motion UDC, amendée par le PLR, exigeant du Conseil d'État un programme d'assainissement des finances débouchant sur environ 164 millions de francs fait craindre le pire.

Même si on peut imaginer que c'est là une mission impossible, tous les départements seront mis sous pression pour réaliser des économies conséquentes.

Pour parler du sujet que l'on maîtrise, c'est ignorer les décennies de privations exigées des enseignants neuchâtelois, dont les élèves partagent les conséquences fâcheuses.

Dans un département dont les salaires constituent une part importante, la tentation est grande de mettre en place des mesures réduisant ces charges-là. Classiquement, on a vécu cela à répétitions, on augmente « modérément » le nombre d'élèves dans les classes.

Neuchâtel régulièrement sur le podium... du pire

À force de procéder selon cette méthode, on a clairement atteint la limite et toute décision allant encore dans ce sens aura des conséquences sur la qualité de l'enseignement dispensé dans notre canton (ce n'est absolument pas une menace, mais la simple conséquence de conditions de travail incompatibles avec un accompagnement digne des élèves).

L'Office Fédéral de la Statistique (OFS) vient de livrer les données pour l'année scolaire 2012-2013 (on peut parier que 2013-2014 ne sera pas plus sympathique).

Une des illustrations les plus parlantes est le nombre d'élèves dont un enseignant (un EPT¹) a à s'occuper. Ce n'est pas le nombre d'élèves par classe, car il y a parfois des séquences de travail en demi-classe, que certains élèves en difficulté sont pris en charge par des enseignants de soutien, etc.

En comparaison nationale², Neuchâtel est toujours dans les 3 « pires » cantons (sauf pour le cycle 2 où il est 4^e) ; au cycle 3, il est même sur la plus haute marche du podium !

Concrètement, cela signifie qu'un enseignant neuchâtelois doit s'occuper de 2 élèves de plus que la moyenne suisse ; par rapport aux mieux lotis (BS), c'est même 5 élèves de différence par enseignant.

1 EPT= emploi Équivalent Plein Temps

2 selon la statistique la plus récente publiée par l'OFS

Attention : Neuchâtel calcule différemment et arrive à 14,2 élèves. Les données exploitées par l'OFS, bien que communiquées par les cantons, ont été travaillées pour recouvrir une même réalité et permettre la comparaison.

La lecture des tableaux inquiète particulièrement quand on observe le taux d'encadrement relevé au cycle 1 ; notre canton peine à prendre en compte la nécessité d'un bon démarrage dans la scolarité de ses élèves !

Pour parler cette fois d'effectifs dans les classes, il y avait 154 classes de 18 élèves dans le canton en 2012-2013 (cas le plus fréquent, soit 14,5 % des 1058 classes).

En 2013-2014, 171 classes de 20 élèves (cas le plus fréquent, soit 16 % des 1070 classes).

Malgré une moyenne cantonale quasi stable, il y a visiblement un glissement vers des effectifs moyens plus lourds ; le point positif étant une réduction significative des classes à gros effectifs (24 élèves et au-delà).

Les objectifs du Plan d'Études Romand (PER) induisent – pour ne pas dire impliquent – un travail avec des groupes aux effectifs très largement réduits par rapport à ce que les parents des élèves actuels ont vécu quand ils étaient eux-mêmes à l'école.

Les moyens d'enseignement qui accompagnent le PER sont également conçus pour mettre le plus souvent les élèves en situation de recherche ; l'époque du « par cœur » est définitivement révolue et il est essentiel que l'enseignant puisse échanger fréquemment avec chaque élève pour accompagner sa progression.

Pour compliquer encore un peu la situation, il faut évoquer aussi la multiplication des classes à plusieurs degrés ; si, en soi, cela peut receler un vif intérêt, il arrive que l'utilisation de certains moyens d'enseignement soit incompatible avec cette situation.

Les enseignants ne se sentent pas reconnus

La structure des échelles de traitement fait que les salaires des enseignants stagnent dès la 12^e année de fonction. Quand l'État décide de demander un effort à son personnel, cela revient généralement à lui accorder une progression moindre par rapport au mécanisme normal.

Pour les enseignants parvenus au maximum de leur situation (souvent avant 40 ans), cela signifie que chaque effort demandé aboutit à une **réduction du salaire**.

Pour illustrer la chose, le président du SAEN³ a vu son salaire brut mensuel baisser d'environ 30 Frs en avril 2014. Ce n'est peut-être pas particulièrement spectaculaire, mais c'est une baisse alors qu'on en attend toujours davantage des enseignants.

Au niveau du salaire net, les choses sont plus flagrantes : près de 140 Frs de moins dès janvier 2014, (hausse de la cotisation à Prévoyance.ne et à la Caisse de remplacement des enseignants) ; encore une quinzaine de francs supplémentaire en avril (baisse de 0,32 % du salaire brut) et de nouveau autant dès juillet (nouvelle hausse de la cotisation de la Caisse de remplacement).

En moins d'un an, son salaire net (celui qu'on perçoit effectivement) a baissé de près de 170 francs par mois. Et, selon le degré où l'on enseigne, cela peut évidemment être pire encore !

Le travail que les enseignants assurent mérite-t-il d'être toujours moins rémunéré ?

3 enseignant en section préprofessionnelle à un taux de 100 %

Le scandale de la Caisse de remplacement

Les enseignants neuchâtelois sont les seuls employés de la fonction publique⁴ à devoir cotiser pour payer leurs remplaçants en cas de maladie ou d'accident.

Un mécanisme vicieux

Les enseignants subissent une pression toujours accrue, leur tâche ne cesse de se complexifier. Cela se traduit logiquement par une explosion des cas de maladie.

Par conséquent, la Caisse de remplacement à laquelle ils cotisent n'arrive plus à servir les salaires des remplaçants et est contrainte d'augmenter le taux de la cotisation.

Au bout du compte, le travail se fait dans des conditions toujours plus difficile et est toujours moins payé !

Belle mécanique inique... qui est appelée à se perpétuer.

Cerise sur le gâteau

L'année scolaire qui s'annonce va voir l'instauration d'un processus d'évaluation des compétences des enseignants. Il n'y a rien là de scandaleux, c'est très courant dans de nombreuses professions et cela peut être aussi l'occasion de relever les mérites des enseignants.

Toutefois, le dispositif évoque l'existence d'un cahier des charges... et les autorités de certains cercles scolaires ont imaginé un document trahissant dans une large mesure l'esprit constructif du processus d'évaluation tel qu'il avait été présenté par le département.

Le SAEN va se battre pour que cela soit corrigé très rapidement. **Les défis importants qui attendent l'école neuchâteloise** (pensons par exemple à la rénovation du cycle 3, à la mise en place des mesures d'intégration à tous les degrés et à l'évaluation des élèves des premières années) **ne peuvent être surmontés que si la sérénité règne dans les salles des maîtres !**

Et la pénurie ?

Officiellement, il n'y a pas de pénurie d'enseignants dans le canton de Neuchâtel.

Vu des salles des maîtres, on ne partage pas tout à fait le même optimisme. D'après les échos qui nous parviennent, de nombreuses personnes non titulaires des titres requis vont encore œuvrer dans les classes de notre canton. Sans mettre en cause la bonne volonté de ces gens, c'est quand même une menace sur la qualité des prestations... et une charge supplémentaire pour les titulaires qui auront l'obligation morale de les épauler, alors qu'ils sont déjà eux-mêmes à la limite !

Lausanne, 12 août 2014

4 les seuls enseignants aussi, en Suisse et au-delà